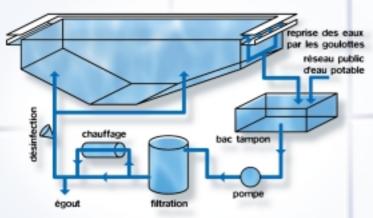
comment ça marche?

• Le confort et la qualité en piscine reposent sur le recyclage et le traitement en continu de l'eau sous la vigilance de l'exploitant.

Il assure aussi une bonne hygiène des locaux, une régulation de la température et une bonne qualité de l'air.

• traitement de l'eau de la piscine



• contrôle sanitaire, information

- Toutes les installations de natation ouvertes au public font l'objet d'un contrôle sanitaire exercé par le service Santé-Environnement de la DDASS.
- Les résultats d'analyses de surveillance de qualité des eaux, ainsi que les conclusions sanitaires sur la tenue et le fonctionnement de l'établissement sont affichés dans chaque piscine.

avant de sortir de la piscine



• je prends une douche pour enlever le chlore

• je m'essuie soigneusement pour éviter les mycoses



• je me sèche bien les cheveux pour éviter le rhume



• je laisse les lieux propres

Informations complémentaires :

Les services santé-environnement en Bretagne

DDASS des Côtes d'Armor

20, rue Notre Dame - 22000 SAINT-BRIEUC Tél. : 02 96 60 42 22 - Fax : 02 96 33 72 81 DDASS du Finistère

CA de Kerfeunten - 29324 QUIMPER Cedex Tél.: 02 98 64 50 70 - Fax: 02 98 95 19 25

DDASS d'Ille et Vilaine

13, Avenue de Cucillé - 35031 RENNES Cedex Tél. : 02 99 02 19 31 - Fax : 02 99 02 19 59 DDASS du Morbihan

Bd de la Résistance - 56019 VANNES Cedex Tél. : 02 97 54 77 41 - Fax : 02 97 63 69 49





